



NOTE DE TRAVAIL

QUATORZIÈME CONFÉRENCE DE NAVIGATION AÉRIENNE

Montréal (Canada), 26 août – 6 septembre 2024

Point 2 : Utilisation des nouvelles technologies dans de bonnes conditions de sécurité et de façon opportune

2.3 : Édition 2026-2028 du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP)

**COLLABORATION RÉGIONALE ET NATIONALE
EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES POUR LA SÉCURITÉ**

[Note présentée par le Canada, avec le parrainage des États contractants¹ de la région Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes (NACC) et ceux de la région Amérique du Sud² (SAM)]

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note rassemble des exemples d'initiatives en matière de sécurité menées par le Groupe régional de sécurité de l'aviation – Continent américain (RASG-PA) pour encourager les démarches de collaboration et les programmes d'échange et améliorer ainsi la sécurité de l'aviation sur le continent. Ces initiatives comprennent l'établissement d'avis sur la sécurité et d'alertes sur des problèmes de sécurité, l'organisation de journées annuelles de la sécurité axées sur des sujets connexes ciblés, l'élaboration d'une stratégie de soutien à des équipes conjointes de sécurité et l'établissement de programmes de partenariat avec le secteur, le tout soutenu par une stratégie de communication et de mobilisation. La présente note vise à faire connaître ces initiatives afin de sensibiliser les autres groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG) et les parties prenantes concernées et de soutenir la mise en œuvre globale du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) et des objectifs régionaux applicables en matière de sécurité de l'aviation.

Suite à donner : La Conférence est invitée à approuver la recommandation 2.3/xx figurant au paragraphe 3, en vue de parvenir à une réduction continue des risques de sécurité opérationnelle ; de renforcer la collaboration aux niveaux régional et national pour résoudre les problèmes de sécurité ; et d'étendre l'utilisation des programmes d'évaluation et de partage de données sur la sécurité mis en place par le secteur.

¹ Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Costa Rica, Cuba, Dominique, El Salvador, États-Unis, Grenade, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Trinité-et-Tobago.

² Argentine, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Guyana, Panama, Paraguay, Pérou, Suriname, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

1. INTRODUCTION

1.1 Le projet d'édition 2026-2028 du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) présente des objectifs et des cibles mondiaux révisés visant à améliorer la sécurité de l'aviation. En particulier, l'objectif 1 est de *parvenir à une réduction continue des risques de sécurité opérationnelle* ; l'objectif 4, de *renforcer la collaboration aux niveaux régional et national pour résoudre les problèmes de sécurité* ; tandis que l'objectif 6 vise à *étendre l'utilisation des programmes d'évaluation et de partage de données sur la sécurité mis en place par le secteur*. La présente note recense des initiatives élaborées par le Groupe régional pour la sécurité de l'aviation – Continent américain (RASG-PA) qui ont démontré leur valeur en matière de sécurité et qui pourraient être adoptées dans d'autres régions de l'OACI à travers le monde afin de soutenir la réalisation des objectifs 1, 4 et 6 du GASP.

2. ANALYSE

2.1 Les principaux objectifs du RASG-PA sont les suivants : 1) élaborer une stratégie intégrée, fondée sur des données, et mettre en oeuvre un programme de travail qui appuie un cadre de performance régional en vue de gérer les risques de sécurité, afin de réduire les risques de décès par l'aviation commerciale dans la région panaméricaine et de promouvoir les initiatives des États et du secteur en matière de sécurité ; et 2) soutenir et surveiller la mise en œuvre du GASP par les États en tenant compte des plans régionaux de sécurité de l'aviation (RASP), en rendre compte, et encourager la coopération entre tous les États et les parties prenantes.

2.2 L'Annexe 19 de l'OACI — *Gestion de la sécurité* et l'édition 2023-2025 du *Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde* (GASP, Doc 10004) de l'OACI prévoient que les parties prenantes de l'aviation travaillent ensemble sur la gestion des risques de sécurité afin de mieux sensibiliser les esprits, de faire généralement mieux connaître les carences et les priorités en matière de sécurité, de sorte que toutes les parties prenantes d'un système aérien puissent prendre des mesures efficaces pour améliorer la sécurité de l'aviation. Ces objectifs de collaboration en matière de sécurité se poursuivront dans le cadre de l'édition 2026-2028 du GASP. Le RASG-PA constate que l'amélioration de la sécurité passe par une combinaison de mesures réglementaires et non réglementaires, en s'appuyant sur la collaboration et l'engagement actifs des parties prenantes dans l'ensemble du système aérien.

2.3 Pour atteindre ces objectifs, les États et les membres du secteur qui composent l'Équipe régionale de sécurité de l'aviation - Continent panaméricain (PA-RAST) du RASG-PA travaillent en collaboration et en coopération pour recueillir et analyser des données et des renseignements sur la sécurité, recenser les problèmes de sécurité à résoudre dans la région et recommander des objectifs et des priorités en matière de sécurité sur la base de l'analyse des renseignements de sécurité obtenus. Les détails des travaux sont disponibles dans la treizième édition du rapport annuel sur la sécurité du RASG-PA (2023) (<https://www.icao.int/RASGPA/RASGPADocuments/ASR2023-13-SE.pdf>).

2.4 Conformément aux priorités du GASP relatives à la sécurité, l'Équipe PA-RAST crée des équipes de projet chargées d'effectuer l'analyse de la sécurité de chacune des catégories d'événements à risque élevé (HRC). À l'aide des données disponibles sur l'apparition de ces HRC et de leurs précurseurs et facteurs contributifs, les équipes de projet élaborent des avis sur la sécurité à l'intention des parties prenantes de l'État et du secteur de la région afin de réduire le risque associé à ces événements. L'Équipe PA-RAST publie également en amont des alertes sur les problèmes de sécurité relatives aux dangers et aux risques qui ont été observés et qui présentent une menace immédiate potentielle pour la sécurité. La collaboration dans le cadre du RASG-PA a été déterminante pour diffuser et promouvoir efficacement des avis sur la sécurité et des alertes sur les problèmes de sécurité.

2.5 Pour favoriser la coopération locale/régionale entre États et parties prenantes du secteur, l'Équipe PA-RAST a élaboré une stratégie relative à des équipes conjointes de sécurité (CST) ainsi que des éléments indicatifs pour aider les parties prenantes à mettre en place ces groupes de sécurité et travailler ainsi conjointement à l'amélioration de la sécurité de l'aviation. À l'heure actuelle, six équipes conjointes de sécurité (CST) sont actives dans la région panaméricaine, et d'autres États se sont également engagés à former leurs propres équipes. Dans le cadre de la stratégie visant à générer des synergies et à apporter d'autres avantages en matière de sécurité, ces équipes locales ou régionales sont invitées à collaborer et à participer en tant que membres actifs de l'Équipe PA-RAST. Les États qui adoptent des mesures de protection des données conformément au chapitre 5 de l'Annexe 19, intitulé Collecte, analyse, protection, partage et échange des données de sécurité et des informations de sécurité, contribuent fortement à l'efficacité des équipes conjointes de sécurité, car ces mesures favorisent une culture de la confiance, en ce sens que les informations sur la sécurité peuvent être partagées entre les parties prenantes de l'équipe afin d'améliorer la sécurité de l'aviation.

2.6 Depuis 2023, le RASG-PA organise chaque année une journée de la sécurité qui sert à mettre en lumière un problème de sécurité particulier pour les acteurs étatiques et sectoriels de la région. Cette approche ciblée permet d'accroître la sensibilisation et la compréhension collectives d'un problème de sécurité donné, de soutenir la coopération et de créer une dynamique dans la lutte contre un nouveau risque dans la région.

2.7 Plus récemment, le programme des partenaires en matière de sécurité du RASG-PA a été mis en place en tant qu'initiative de collaboration entre le RASG-PA et le secteur, dans le but de renforcer le processus de l'Équipe PA-RAST visant à repérer les risques pour l'aviation et l'élaboration de mesures d'atténuation efficaces au profit de la sécurité de l'aviation dans la région. Les partenaires en matière de sécurité jouent un rôle crucial pour vérifier l'efficacité et la pertinence des orientations et des avis en matière de sécurité établis par l'Équipe PA-RAST.

2.8 Afin d'améliorer la diffusion des informations, de sensibiliser les esprits aux priorités en matière de risques pour la sécurité, et de les assortir de mesures d'atténuation recommandées, le RASG-PA communique les informations par différents canaux, notamment la page web de l'OACI et, plus récemment, une page officielle sur LinkedIn.

3. CONCLUSION

3.1 La série d'initiatives de sécurité menées par le RASG-PA a donné lieu à une mobilisation et à une collaboration positives, productives et significatives dans la région panaméricaine, dans le cadre desquelles divers intervenants prennent des mesures individuelles et collectives pour renforcer la sécurité de l'aviation. Compte tenu de ce qui précède, et à l'appui des objectifs 1, 4 et 6 du GASP, la Conférence est invitée à approuver les recommandations suivantes :

Recommandation 2.3/xx

Il est recommandé que les États :

- a) priorisent l'adoption de mesures de protection des données conformément au chapitre 5 de l'Annexe 19 de l'OACI - Gestion de la sécurité, intitulé Collecte, analyse, protection, partage et échange des données de sécurité et des informations de sécurité ;
- b) favorisent et appuient la création de mécanismes de collaboration avec le secteur, comme les équipes conjointes de sécurité (CST) ;

Il est recommandé que l'OACI :

- c) encourage l'examen et l'adoption de pratiques optimales dans les régions de l'OACI, et la collaboration active en la matière, y compris les initiatives de collaboration en matière de sécurité exposées dans la présente note ;
- d) encourage les États, le secteur et d'autres parties prenantes à se mobiliser activement, à apporter des contributions, à collaborer avec les groupes régionaux de sécurité et à suivre la page LinkedIn officielle du Groupe régional de sécurité de l'aviation — Continent américain (RASG-PA) ;
- e) encourage les États, le secteur et d'autres parties prenantes à mettre en commun des données sur la sécurité afin de renforcer la sécurité de l'aviation ;
- f) élabore des orientations et des bonnes pratiques faisant référence aux mesures prises par le RASG-PA pour soutenir la réalisation de l'objectif 4 du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP), « Renforcer la collaboration aux niveaux régional et national pour résoudre les problèmes de sécurité », ainsi que les objectifs 1 et 6 du GASP.

— FIN —